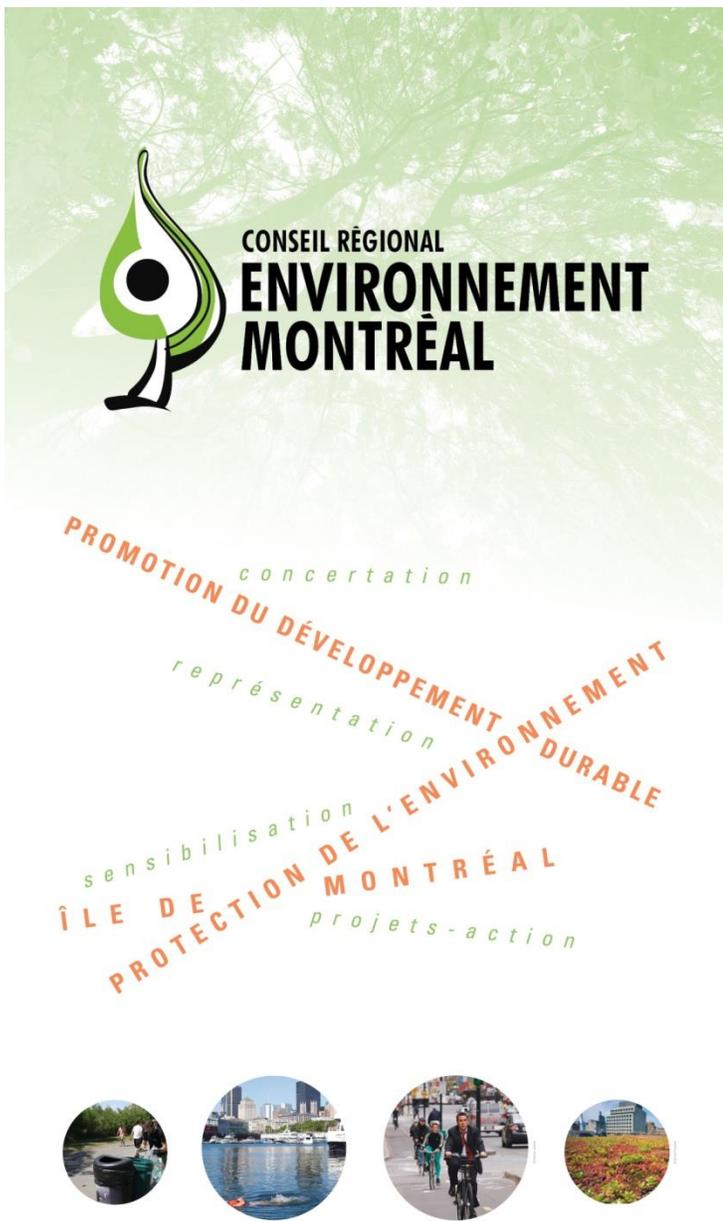


Mémoire



**Plan de conservation du site
patrimonial du Bois-de-
Saraguay**

Novembre 2015





Conseil régional de l'environnement de Montréal

Maison du développement durable

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300

Montréal (Qc) H2X 3V4

Tél. : 514-842-2890

Télé. : 514-842-6513

info@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Suivez-nous!



Rédaction : Emmanuel Rondia, Responsable des dossiers espaces verts et milieux naturels



Mise en contexte

Depuis sa création en 1996, la protection et la mise en valeur des milieux naturels sont au cœur des activités du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal). En tant qu'instance régionale en environnement, nous nous assurons que les actions de protection et de conservation s'inscrivent dans une perspective métropolitaine. Le CRE-Montréal est un des membres fondateurs du Mouvement Ceinture verte qui œuvre à la création d'une ceinture verte et bleue à l'échelle de la région écologique du Grand Montréal (www.ceintureverte.org).

Sur l'île de Montréal, les milieux naturels sont rares et subissent des pressions importantes qui mettent en péril leur avenir. Dans le récent schéma d'aménagement et de développement, l'agglomération de Montréal s'est donné l'objectif de protéger 10 % de son territoire terrestre, ce qui représente plus de 5000 ha. Avec environ 6 % du territoire protégé actuellement, il reste d'importants efforts à faire pour atteindre l'objectif.

Le CRE-Montréal suit le dossier du Bois-de-Saraguay depuis de nombreuses années. L'organisme fait entre autres partie du Comité de suivi permanent mis en place par la Ville de Montréal et collabore avec les organismes locaux qui militent depuis des dizaines d'années pour la protection et la mise en valeur de ce site exceptionnel.

Dans ce sens, le Plan de conservation du site patrimonial du Bois-de-Saraguay (Plan) est un élément important dans cette démarche qui s'ajoute aux travaux menés par la Ville de Montréal sur le parc-nature du Bois-de-Saraguay et plus largement sur l'écoterritoire de la coulée verte du Ruisseau Bertrand.

Par ailleurs, permettre à tous et toutes de venir s'exprimer sur la question dans le cadre de consultations publiques nous apparaît important et tout à fait pertinent, eu égard à l'importance des lieux en termes de patrimoine naturel collectif.



Le site du Bois-de-Saraguay : un élément incontournable dans la trame verte et bleue du Grand Montréal

La volonté de créer une trame verte et bleue se retrouve à la fois dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (PMAD) et dans le récent schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD). Cette trame verte et bleue repose sur un ensemble de milieux naturels interconnectés dont le Bois-de-Saraguay est une composante importante. Nous constatons que même si l'écoterritoire de la Coulée verte du Ruisseau Bertrand est mentionné dans le document, aucune mention de la trame verte et bleue n'y apparaît.

Recommandation 1

- ***Intégrer un paragraphe concernant la place du site patrimonial du Bois-de-Saraguay dans la trame verte et bleue de l'agglomération de Montréal et le rôle de ce milieu d'une grande richesse écologique dans sa consolidation.***

Le rôle important de la société civile

La place de la mobilisation citoyenne dans la protection du site constitue un élément majeur du Bois-de-Saraguay. Sans elle, le site aurait certainement aujourd'hui un visage bien différent.

Avec le comité de suivi permanent du Bois-de-Saraguay, un processus de collaboration entre les autorités municipales et la société civile est actuellement en place. Les orientations du Plan doivent tenir compte des travaux déjà menés par ce comité (par exemple, au niveau des sentiers, de la mise en valeur des bâtiments, de la vocation des anciennes terres agricoles).

Recommandations 2 et 3

- ***Reconnaître l'existence et le rôle du comité de suivi permanent du Bois-de-Saraguay.***
- ***Assurer l'arrimage entre le Plan et les travaux du comité de suivi permanent.***



Des interventions limitées afin de préserver l'écosystème

Le Bois-de Saraguay constitue un milieu fragile avec un indice de sensibilité écologique élevé, dans lequel il faut limiter les interventions afin de perturber au minimum l'écosystème. Dans ce sens, le CRE-Montréal salue les orientations générales du Plan et le fait que des orientations particulières sont proposées pour les différents secteurs du site, selon leurs spécificités.

Le Plan dresse un portrait assez détaillé des caractéristiques floristiques du site. Par contre, le volet faunique ne fait l'objet que d'un bref paragraphe. Or, des inventaires ont mis en lumière la présence d'oiseaux d'intérêt particulier, d'espèces animales à statut précaire.

Recommandations 4 et 5

- ***Intégrer un volet consacré à la protection et à l'amélioration de l'habitat des espèces fauniques dans une perspective de renforcement de la biodiversité.***
- ***Réaffirmer la vocation de conservation de l'île-aux-Chats et ainsi limiter et encadrer les accès.***

Les interventions doivent se faire dans le souci de protection et d'augmentation de la biodiversité. La section Orientations du Plan doit insister sur l'importance de minimiser au maximum les interventions perturbatrices pour l'écosystème. « Viser » le respect des caractéristiques naturelles du site pour les lignes électriques est donc insuffisant (p.52).

Recommandations 6 et 7

- ***Insister sur l'importance de diversifier le choix des essences et des plantes sur l'ensemble des secteurs du site que ce soit lors d'opérations de reboisement ou de replantation.***
- ***Pour les travaux de gestion de la végétation aux abords des lignes électriques, inclure des procédures assurant la préservation maximale des arbres et arbustes (élagage versus coupe, replantation suite à d'éventuelles coupes).***

Le site patrimonial va être soumis aux impacts des changements climatiques. Comme l'indique le récent Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal, la multiplication des vagues de chaleur et l'augmentation du risque de crues et de tempêtes violentes sont à prévoir dans les prochaines années. Ces phénomènes vont directement impacter le site patrimonial et il est important de s'y préparer dès maintenant.



Recommandation 8

- ***Intégrer dans les orientations des éléments favorisant l'adaptation aux changements climatiques (ex. : choix d'espèces végétales adaptées aux nouvelles conditions climatiques, restauration et protection des berges)***

L'accès du site, condition nécessaire à l'appropriation citoyenne

L'ensemble de la population montréalaise doit pouvoir accéder au site patrimonial du Bois-de-Saraguay et par la même occasion au parc-nature. Des actions doivent être menées afin d'assurer un accès sécuritaire et convivial en transports collectif et actif (marche et vélo).

Recommandation 9

- ***Intégrer dans le Plan les enjeux d'accès au site en transports collectif et actif.***

Une attention particulière doit être portée au boulevard Gouin Ouest qui scinde le site patrimonial en deux parties. Bien que situé hors des limites du site patrimonial, le boulevard joue un rôle important dans la mise en valeur du site. Des aménagements doivent être réalisés afin de faciliter le déplacement entre les différents secteurs du site patrimonial, notamment en termes d'apaisement de la circulation. Des actions afin de mettre en valeur le site pourraient également être intégrées afin de faire connaître le site aux personnes qui empruntent le boulevard.

Recommandation 10

- ***Souligner la place importante que joue le boulevard Gouin Ouest dans l'accès au site et mentionner la nécessité de déployer les mesures pour l'améliorer et le sécuriser.***



Le 9040 Gouin Ouest, une occasion de consolider le secteur de la forêt intérieure

Bien que situé en dehors des limites du site patrimonial, nous considérons que le terrain naturel du 9040 Gouin Ouest devrait être pris en considération pour consolider l'écoterritoire comme nous le mentionnions déjà dans le mémoire sur le Schéma d'aménagement et de développement. Ce terrain, boisé dans sa majeure partie constitue un élément important dans l'optique de tisser un lien entre le secteur de la forêt intérieure et la rivière des Prairies dont il faut assurer la protection et la mise en valeur.

Cette demande faisait entre autres suite à l'avis du Conseil du patrimoine, qui en juin 2012, recommandait d'étudier la possibilité de naturaliser le bois implanté sur le site et de fermer l'avenue Jean-Bourdon.

Recommandation 11

- ***Mentionner la présence de terrains ayant une valeur écologique importante aux abords du site patrimonial dans la perspective de consolider la trame verte et bleue.***

